



INFO CGT SDIS 65

Le mardi 12 juillet, la CGT du SDIS 65 a appelé à une forte mobilisation des agents du SDIS 65 contre le projet du temps de travail (passage aux 1607 h).

En effet, “l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement peut, après avis du comité technique compétent” **réduire la durée annuelle de travail** servant de base au décompte du temps de travail (...) **pour tenir compte des sujétions** liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux.

Or, il se trouve comme par hasard, que les agents qui effectuent des gardes cyclées en CIS mixtes et au CTA-CODIS rentrent pleinement dans ces catégories. Ils peuvent donc effectuer une quotité de travail inférieure aux 1607 h.

Après de nombreuses réunions stériles avec la direction, aucune avancée n’a été apportée concernant les sujétions particulières.

Malgré une 1ère mobilisation au Comité Technique (CT) du jeudi 30 juin, qui a émis un avis positif par 3 voix contre (CGT, FA) et 7 pour (élus, CFE-CGC, SNSPP); Et malgré une 2e mobilisation des agents lors du Conseil d’Administration (CASDIS), les élus (sauf 2 abstentions) ont fait le choix politique d’appliquer le nouveau temps de travail au SDIS 65 sans sujétions.

Cette décision constitue un nouveau recul pour les agents !

La CGT du SDIS 65 ne lâchera jamais, et nous continuerons à défendre les droits des agents et le Service Public !!!



CGT SDIS 65

Courrier: 31 boulevard Claude Debussy, 65000 TARBES
Mail: syndicatcgtsdis65@gmail.com / Tél: 06.76.62.62.95
Site: cgtsdis65.fr / Fb @Twitter: CGT SDIS 65